

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2637

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Saint Priest

objet : **Quartier Bel Air - Acquisition d'une maison - Individualisation d'autorisation de programme partielle**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier Bel Air à Saint Priest (11 000 habitants, soit 26 % de la population communale) fait l'objet d'interventions (réhabilitation de l'intégralité du patrimoine HLM, requalification urbaine sur voiries, centres commerciaux et espaces extérieurs, etc.) depuis plus de 15 ans. Il est inscrit dans le contrat de ville de l'agglomération lyonnaise en catégorie 1.

L'espace central de Bel Air (six hectares libres au cœur du plateau de Bel Air), a fait l'objet d'une étude de cadrage urbain en 1992 qui a permis de structurer l'ensemble des interventions urbaines depuis lors.

Un projet d'aménagement, dont les principes ont reçu un avis favorable du pôle urbanisme lors de sa réunion du 26 novembre 2001, sera prochainement finalisé. Les études techniques sont en cours (environnement et programmation), les résultats pourront être présentés d'ici la fin de cette année.

La Communauté urbaine est aujourd'hui propriétaire de la quasi-totalité du foncier, exception faite de deux parcelles privées.

Une opportunité se présente d'acquérir l'une d'entre elles (n° CN150), qui permettra d'aménager l'ensemble du secteur de manière cohérente. Son coût est évalué à 258 800 € (frais inclus).

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 18 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition d'une maison (parcelle n° CN 150) dans le cadre du projet d'aménagement d'ensemble du secteur central du quartier Bel Air à Saint Priest, pour un coût estimé à 258 800 € (frais inclus).

2° - L'opération Saint Priest : DSU Bel Air, inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007, fera l'objet d'une individualisation partielle de l'autorisation de programme globale habitat et politique de la ville, pour un montant de 258 800 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur l'exercice 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,